



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES  
METROPOLE  
Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 03 avril 2019

Date de convocation :  
Le 20 mars 2019

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 9  
- de votants : 10  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 2  
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
II/007/19

Secrétaire de Séance :  
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Affectation des  
résultats 2018 - Budget  
général.

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

La Présidente :

-Certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte ;  
-Informe que la présente  
délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif dans un  
délai de 2 mois à compter de  
sa date de réception en Sous-  
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui a été faite le vingt mars 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :  
Mme Élisabeth GONDY ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Aurore COLSON ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (05) : M. Vincent DOCHEZ ; Mme Monique DESSENIS ; M. Vincent HADOT ; Laurent SUIN ; M. Christophe FEHRING ;

Étaient absents, excusés (10) :  
M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; Mme Geneviève MANNARINO excusée ; M. Guy HUART excusé ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU excusée ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; M. Bruno FONTAINE donne pouvoir à M. Christophe FEHRING ; M. Fabien HENNION donne pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10 et R2223-1 à R2221-52 ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

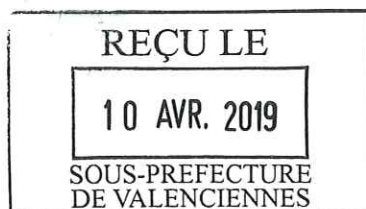
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'EPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2018 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 15 décembre 2017 ;

Le compte administratif 2018 de l'Office du Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole présente un résultat cumulé :

- EXCEDENTAIRE en section FONCTIONNEMENT de  
135 807.39€,



- DEFICITAIRE en section d'INVESTISSEMENT de 83 285.73€.

Le résultat FONCTIONNEMENT dégagé est à affecter en section d'INVESTISSEMENT.

Le solde peut être affecté en section d'INVESTISSEMENT ou être maintenu en section de FONCTIONNEMENT pour financer de nouvelles dépenses.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 03 avril 2019,

- D'émettre un avis favorable sur l'affectation du résultat comptable suivant :
  - Affectation partielle du résultat de FONCTIONNEMENT au financement de la section d'INVESTISSEMENT par le crédit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 83 285.73€ afin de couvrir le déficit d'INVESTISSEMENT,
  - Le solde de 52 521.66€ reste en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**ÉMET :**

- Un avis favorable sur l'affectation du résultat comptable suivant :
  - Affectation partielle du résultat de FONCTIONNEMENT au financement de la section d'INVESTISSEMENT par le crédit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 83 285.73€ afin de couvrir le déficit d'INVESTISSEMENT,
  - Le solde de 52 521.66€ reste en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes,  
le 03 avril 2019

La Présidente,  
Elisabeth GONDY

